



LIMOGES HABITAT

Envoyé en préfecture le 26/09/2022

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le

SLOW

ID : 087-278708516-20220914-20220914_B10-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 14 SEPTEMBRE 2022

20220914_B10 - VENTE DE LOGEMENTS SOCIAUX – Résidence Les Longes – 10 rue Pierre Fresnay à LIMOGES - Vente du logement n°144

Le Bureau de Limoges habitat s'est réuni le mercredi 14 septembre 2022 à 17 heures dans les locaux du Siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Etaient présents :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Nicolas REROLLE, Vice-président

Madame Danielle DUVALET, Administratrice

Messieurs Dominique RENAUDIE et Xavier TRACOU, Administrateurs

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absent excusé :

Monsieur Jean-Luc BONNET, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Par délibération du 20 septembre 2018, le Conseil d'Administration a adopté le Plan Stratégique de Patrimoine (PSP) actualisé pour la période 2018-2028 qui prévoit la vente de logements au sein de la Résidence des Longes, 10 et 12 rue Pierre Fresnay à LIMOGES.

Par délibération du 27 juin 2019, le Conseil d'Administration a fixé les prix de mise en vente des logements pour ces 2 entrées.

Par délibération du 14 décembre 2021, le Conseil d'Administration a décidé la poursuite des ventes au fur et à mesure du départ des locataires.

Le logement n°144 a fait l'objet des mesures de publicité prévues par l'article L. 443-12 du code de la construction et de l'habitation.

Une publicité valable un mois a été lancée le 04 février 2022, une seconde le 16 juin 2022 au prix de 55120 €, sur la base du prix de mise en vente « locataires HLM » et 62 540 € « tout public » fixé pour ce logement par la délibération précitée du Conseil d'Administration en date du 27 juin 2019.

Par offre reçue le 27 juin 2022, Monsieur et Madame GAYOT ont proposé l'achat de ce logement au prix de 62 540 €.

Monsieur et Madame GAYOT sont des acquéreurs éligibles au sens de l'article L. 443-11 III du code de la construction et de l'habitation.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir accepter l'offre de Monsieur et Madame GAYOT pour un prix de 62 540 € et autoriser Madame la Directrice générale à signer tous les actes et documents en vue de la vente de ce logement.

o

o

o

Après avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'adopter, à l'unanimité, la proposition qui leur est présentée.

Formalités de publicité effectuées

le **26 SEP. 2022**

Pour extrait conforme,
Limoges, le **26 SEP. 2022**

LA PRÉSIDENTE

Catherine MAUGUIEN-SICARD

